

Mourad
Guellaty

✉ 45, Avenue de la république, La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 71 740 131 / + 216 71 740 231
Fax : + 216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com



CNBA *member of UHY International*

*Tour Narcisse App.4/8 - Avenue du Japon - Montplaisir 1073 - Tunis
Tél: 71 951 212 - 71 951 058
Fax: 71 901 864
Email: cnba@tunet.tn*

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
ICF – SA
EXERCICE CLOS A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **69 419 067 TND**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **401 278 TND**.

1) Responsabilité de la direction

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 10 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

Société C.N.B.A
Membre of UHY International
Membre de l'O.E.C. Tunisie
4, Tour Narcisse - Montplaisir
Tél: 71.951.058 - 71.951.212
Fax: 71.901.664

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2016 :

1.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 10 060 212 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2016 s'élèvent à 593 007 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

1.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85%

contre un nantissement des titres d'ATTIJATI BANK. L'encours de ce crédit s'élève à 1 300 000 dinars dont 900 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2016 s'élèvent à 90 081 dinars.

1.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 6 752 778 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2016 s'élèvent à 429 336 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

2.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général, telle que visée à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales et telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 s'élève à 60 000 dinars hors droits et taxes. Cette rémunération est fixée dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 et conclue pour une période de 3 ans avec date d'effet fixée au 01 janvier 2016.

2.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 10 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

Société C.N.B.A
Membre de UHY International
Membre de l'O.E.C. Tunisie
18, Tour Narcisse - Montplaisir
Tél: 71.951.058 - 71.951.212
Fax: 71.901.664

SOMMAIRE

1. Le bilan	
1.1 Les actifs	6
1.2 Les capitaux propres et passifs	7
2. L'état de résultat	8
3. L'état de flux de trésorerie	9
4. Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature	10
5. Le schéma des soldes intermédiaires de gestion	11
6. Les notes aux états financiers	12

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 016	2 015
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		856 033	837 433
Moins : amortissements		<841 616>	<834 022>
	3	14 417	3 411
Immobilisations corporelles		86 224 446	85 256 988
Moins : amortissements		<46 559 458>	<40 524 343>
	4	39 664 988	44 732 645
Immobilisations Financières		21 685 377	21 626 010
Moins : provisions		<808 453>	< 649 933>
	5	20 876 924	20 976 077
Total des actifs immobilisés		60 556 329	65 712 133
Autres actifs non courants	6	136 678	262 843
Total des actifs non courants		60 693 007	65 974 976
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		29 143 794	34 071 496
Moins : provisions		<434 100>	<565 275>
	7	28 709 694	33 506 221
Clients et comptes rattachés		10 641 896	11 704 025
Moins : provisions		-	-
		10 641 896	11 704 025
Autres actifs courants		3 868 851	3 951 342
Moins : provisions		<10 990>	-
	8	3 857 861	3 951 342
Placements et autres actifs financiers	9	125 149	129 092
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 060 519	4 681 548
Total des actifs courants		44 395 119	53 972 228
Total des actifs		105 088 126	119 947 204

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		4 537 806	4 624 076
Résultats reportés		6 620 550	7 689 017
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		69 017 789	70 172 526
Résultat de l'exercice		401 278	611 532
Total des capitaux propres avant affectation	11	69 419 067	70 784 058
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	13 188 065	18 112 990
Provisions	13	1 997 488	1 906 341
Total des passifs non courants		15 185 553	20 019 331
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	12 636 753	16 745 778
Autres passifs courants	15	2 905 171	2 703 930
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	4 941 582	9 694 107
Total des passifs courants		20 483 506	29 143 815
Total des passifs		35 669 059	49 163 146
Total des capitaux propres et des passifs		105 088 126	119 947 204

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2016
 (Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 016	2 015
Revenus		82 661 061	93 830 818
Coût des ventes	Tableau de passage	<74 775 199>	<85 112 134>
Marge brute		7 885 862	8 718 684
Autres produits d'exploitation	17	1 942 404	2 551 404
Frais de distribution	Tableau de passage	<4 168 136>	< 5 214 770>
Frais d'administration	"	<2 814 215>	< 2 776 215>
Autres charges d'exploitation	"	<2 666 929>	< 3 305 949>
Résultat d'exploitation		178 986	< 26 846>
Charges financières nettes	18	<2 282 853>	<2 111 509>
Produits des placements	19	2 472 344	2 821 524
Autres gains ordinaires	20	115 721	37 807
Résultats des activités ordinaires avant impôts		484 198	720 976
Impôt sur les bénéfices		<82 920>	<109 444>
Résultats des activités ordinaires après impôts		401 278	611 532
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		401 278	611 532
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		401 278	611 532

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 016	2 015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		79 294 042	91 368 432
Encaissements reçus des débiteurs divers		967 094	930 973
Sommes versées aux fournisseurs		<63 445 588>	<75 718 191>
Sommes versées au personnel		<10 549 991>	<10 161 358>
Impôts sur les bénéfices		<114 140>	<102 559>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	6 151 417	6 317 297
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<3 984 039>	<9 562 363>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		156 051	371 615
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<47 283>	<100 000>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<49 772>	<15 710>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		2 480 802	2 798 255
Charges financières		<100 829>	<97 743>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<1 545 070>	<6 605 946>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<1 679 574>	<2 730 326>
Encaissements provenant des subventions		104 547	1 349 242
Remboursement d'emprunts		<6 155 603>	<5 397 132>
Encaissements provenant des emprunts		-	7 660 000
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<7 730 630>	881 784
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	<496 746>	<462 115>
Variation de trésorerie		<3 621 029>	131 020
Trésorerie au début de l'exercice		4 681 548	4 550 528
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 060 519	4 681 548
Variation de trésorerie		<3 621 029>	131 020

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production stockée
Coût des ventes	74 775 199	65 025 958	7 899 249	6 095 292	871 849	<5 117 149>
Frais de distribution	4 168 136	-	407 485	-	3 760 651	-
Frais d'administration	2 814 215	95 504	2 105 624	103 791	509 296	-
Autres charges	2 666 929	59 873	733 456	83 592	1 790 008	-
Total	84 424 479	65 181 335	11 145 814	6 282 675	6 931 804	<5 117 149>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2016	2015
Revenus et autres produits d'exploitation	82 661 061						
Production stockée	5 117 149	Déstockage de production		-			
Production immobilisée	25 554						
Total	87 803 764	Total		-	Production	87 803 764	88 433 519
Production	87 803 764	Achats consommés		65 333 959	Marge sur coût matières	22 469 805	22 119 654
Marge commerciale	-	Autres charges externes		6 322 804			
Marge sur coût matières	22 469 805						
Subventions d'exploitation	190 817						
Produits divers ordinaires	1 179 568						
Total	23 840 190	Total		6 322 804	Valeur ajoutée brute	17 517 386	15 423 740
Valeur ajoutée brute	17 517 386	Impôts et taxes		-			
		Charges de personnel		11 145 814			
Total	17 517 386	Total		11 145 814	Excédent brut d'exploitation	6 371 572	4 752 632
Excédent brut d'exploitation	6 371 572	Insuffisance brute d'exploitation		-			
Autres produits ordinaires	150 190	Autres charges ordinaires		-			
Produits financiers	4 709 222	Charges financières		4 554 200			
		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires		6 739 051			
Transfert et reprise sur charges	546 465	Impôt sur le résultat ordinaire		82 920			
Total	11 777 449	Total		11 376 171	Résultat des activités ordinaires	401 278	611 532
Résultat positif des activités ordinaires	401 278	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires		-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables		-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables		-			
Total	401 278	Total		-	Résultat net après modifications comptables	401 278	611 532

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et

indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2016	2015
Logiciels	448 243	429 643
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	856 033	837 433
Moins amortissements	<841 616>	<834 022>
	14 417	3 411

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2016	2015
Terrains	1 552 435	1 552 435
Constructions	15 045 317	15 019 971
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 916 452	65 174 090
Matériel de transport	343 646	337 246
Autres immobilisations corporelles	3 012 367	2 895 292
Immobilisations en cours	354 228	277 954
Sous Total	86 224 445	85 256 988
Moins amortissements	<46 559 458>	<40 524 343>
	39 664 987	44 732 645

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au
	Valeur au 31/12/2015	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2016	Cumul au 31/12/2015	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 31/12/2016	31/12/2016
Logiciels	429 643	18 600	-	448 243	426 417	-	7 502	433 919	14 324
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 605	-	93	407 698	92
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	837 433	18 600	-	856 033	834 022	-	7 595	841 617	14 416
Terrains	1 552 435	-	-	1 552 435	-	-	-	-	1 552 435
Constructions	15 019 971	25 346	-	15 045 317	7 090 023	-	621 015	7 711 038	7 334 279
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 174 090	751 334	8 972	65 916 452	30 509 754	8 972	5 375 203	35 875 985	30 040 467
Matériel de transport	337 246	52 000	45 600	343 646	328 992	45 600	7 470	290 862	52 784
Autres immobilisations corporelles	2 895 291	158 873	41 797	3 012 367	2 595 574	41 797	127 794	2 681 571	330 796
Immobilisations en cours	277 954	515 119	438 845	354 228	-	-	-	-	354 228
Total des immobilisations corporelles	85 256 987	1 502 672	535 214	86 224 445	40 524 343	96 369	6 131 482	46 559 456	39 664 989
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	86 094 420	1 521 272	535 214	87 080 478	41 358 365	96 369	6 139 077	47 401 073	39 679 405

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2016	2015
Prêts au personnel	91 385	79 344
Participations*	21 231 105	21 183 821
Dépôts et cautionnements	362 887	362 845
Sous Total	21 685 377	21 626 010
Moins provisions	<808 453>	<649 933>
	20 876 924	20 976 076

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- POULINA GROUP	-	757
- Société de Ciment de Bizerte	111 076	110 101
- STB	489 442	388 575
- ENNAKL Automobiles	-	-
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	55 950	-
- UNIMED	1 484	-
	808 453	649 933

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2015	Acquisition 2016	Cession 2016	Valeurs historiques 2016	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2016	Provisions		
									31/12/2016	31/12/2015	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	27,275	-	-	0
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	48,605	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,25%	63 200	11,641	3,897	489 442	388 575	100 867
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,000	10,000	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	6,563	-	757	<757>
SOTRAPIL	196 012	2	-	196 014	0,61%	24 232	8,089	8,875	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	2,954	111 076	110 101	975
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	14,409	-	-	-
STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	4,405	55 950	-	55 950
UNIMED	-	47 283	-	47 283	0,02%	4 539	10,417	10,090	1 484	-	1 484
TOTAL	21 183 821	47 285	-	21 231 105	-	-	-	-	808 453	649 933	158 520

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2016	2015
Charges à répartir unité H2SO4	136 678	262 843
	136 678	262 843

7. STOCKS.

Désignation	2016	2015
Matières premières	4 069 168	10 086 495
Matières consommables	2 847 862	3 036 695
Emballages commerciaux	536 662	706 462
Produits finis ALF3	20 600 024	18 819 024
Produit finis ANHYDRITE	41 052	0
Produits en cours	-	22 763
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 049 025	1400058
Sous Total	29 143 794	34 071 496
Moins provisions pour dépréciation *	<434 100>	<565 275>
	28 709 694	33 506 221

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	22 770	22 770
Provision pour dépréciation de matière première	90 597	238 776
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 733	303 729
	434 100	565 275

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2016	2015
Débiteurs divers	4 910	8 441
Compte d'attente actif	-	541
Etat	3 746 912	3 745 094
Fournisseurs, avances sur commandes	7 564	87 222
Charges comptabilisées d'avance	8 255	5 471
Personnel, avances et acomptes	26 225	29 590
Produits à recevoir	69 835	69 835
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	3 868 851	3 951 342
Moins : provisions	<10 990>	-
	3 857 861	3 951 342

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2016	2015
Prêt au personnel	125 149	129 092
	125 149	129 092

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2016	2015
Certificats de dépôts	500 000	1 500 000
Banques (DT)	148 664	1 541 241
Banques (devises)	405 979	1 634 949
Caisses	5 876	5 358
	1 060 519	4 681 548

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2016 s'élèvent à 69 419 067 dinars contre 70 784 058 dinars au 31/12/2015 soit une baisse de 1 364 991 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2015	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 624 076	7 689 017	611 532	-	70 784 058
Modifications comptables 2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 624 076	7 689 017	611 532	-	70 784 058
Augmentation de capital souscrite appelée versée en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<1 680 000>	-	-	<1 680 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	611 532	<611 532>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	102 100	-	-	-	102 100
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<188 370>	-	-	-	<188 370>
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	401 278	-	401 278
Modifications comptables 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2016	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	6 620 549	401 278	-	69 419 067

12. EMPRUNTS.

Désignation		2016	2015
Empreint ATTIJARI BANK		400 000	1 300 000
Empreint BANQUE DE TUNISIE		8 113 065	10 060 212
Empreint BIAT		4 675 000	6 752 778
		13 188 065	18 112 990

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2016	2015
Provisions litiges pollution	(a)	562 363	452 316
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	915 889	934 788
		1 997 488	1 906 341

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2016	2015
Fournisseurs d'exploitation locaux		1 259 686	807 152
Fournisseurs d'exploitation étrangers		9 488 276	11 000 158
Fournisseurs d'immobilisations locaux		135 127	539 756
Fournisseurs factures non parvenues		1 639 504	4 080 416
Fournisseurs, retenues de garantie		114 160	318 297
		12 636 753	16 745 778

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2016	2015
Personnel et comptes rattachés	1 057 629	875 142
Etat et collectivités publiques	395 947	483 955
Produits constatés d'avance	156 730	149 597
Actionnaires dividendes à payer	3 203	3 007
CNSS et organismes sociaux	831 986	824 297
Créditeurs divers	459 675	367 931
	2 905 171	2 703 930

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2016	2015
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	900 000	1 000 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	16 657	34 912
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	2 077 778
Crédit de préfinancement export	-	4 634 270
	4 941 582	9 694 107

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Revenus loyers	547 620	521 543
Production immobilisée	25 554	37 605
Transfert de charges sur immobilisations	-	71 904
Cessions ALUMINE	83 400	-
Remboursements divers	43 617	92 067
Cessions diverses	2 120	2935
Autres produits sur chargement et déchargement	217 312	175 185
Jeton de présence	500	1 500
Reprise de provision pour affaire pollution	182 055	146 496
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	-	195 983
- Stock matière première	148 800	-
- Stock pièces de rechange	430	547
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	171 563	249 679
Reprise de provision pour risque congés payés, prime encouragement et augmentation gouvernementale	-	885 000
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	188 370	87 251
Subvention reçues sur formations	2 447	-
Produits liés à une modification comptable	328 616	83 709
	1 942 404	2 551 404

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2016	2015
Charges d'intérêts	1 139 301	1 308 999
Perte de change	3 255 608	2 788 677
Gain de change	<2 268 470>	<1 949 793>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	159 276	44 983
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<757>	<47 836>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<2 105>	<33 521>
	2 282 853	2 111 509

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Placements	34 469	90 721
Dividendes	2 434 843	2 727 796
Produits sur prêts accordés au personnel	3 032	3 007
	2 472 344	2 821 524

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	-	300
Intérêts créditeurs des comptes courants	11 294	15 185
Autres	34	22 322
Annulation dettes fournisseurs	84 393	-
Plus-value sur cession de matériel de transport	20 000	-
	115 721	37 807

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2016 à 6 151 417 DT résulte de :

<i>1) Encaissements :</i>		<i>80 261 136</i>
- encaissements auprès des clients		79 294 042
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		638 544
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		328 550
<i>2) Décaissements :</i>		<i><74 109 719></i>
- décaissements d'exploitation		<i><74 109 719></i>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <1 545 070> DT au 31/12/2016. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

<i>1) Encaissements</i>		<i>2 783 411</i>
- remboursement des prêts accordés au personnel		146 558
- produits des placements		34 167
- produits des participations dividendes reçus		2 434 843
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		156 051
- revenus des comptes courants		11 292
- produits des jetons de présence reçus		500
<i>2) Décaissements</i>		<i><4 328 481></i>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<i><3 984 039></i>
- prêts accordés au personnel		<i><196 330></i>
- acquisition immobilisation financière		<i><47 283></i>
- frais de banque		<i><100 829></i>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <7 730 630> DT au 31/12/2016 et ce détaillent comme suit :

1) Encaissements		104 547
-encaissement provenant des subventions		104 547
2) Décaissements		<7 835 177>
- dividendes payés		<1 679 574>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		< 593 007>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		<73 423>
- intérêts sur emprunt BIAT		<429 336>
- intérêts couru		<34 912>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 947 147>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		<1 000 000>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<2 077 778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2016 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de (496 746) DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2016 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 840	2,801%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2016, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAV pour un montant de 48 790 dinars
- des dividendes à recevoir décidés par la société MARHABA pour un montant de 69 835 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2016 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2016.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.